

L'an deux mil seize et le vingt-six du mois de Septembre à 19 h, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Monsieur Pierre FROUSTEY, Maire.

Présents : MM. JAMMES Dany, GONSETTE Françoise, LAISNEY Marylise, LABEYRIE Jean-Pierre, LAUSSU Jean-Jacques, PERNIN Martine, BOURMONT Dominique, PONTÉ Nathalie, PERON Kelly, LAFITTE Robert, BURGUBURU Catherine.

Absents excusés : MM. SCOMPARIN Alain, THOUIN Lisette (procuration LAISNEY Marylise), MARLIANGEAS Jean-Loup (procuration GONSETTE Françoise), DUTEN Sylvie, DESBIEYS Marc (procuration FROUSTEY Pierre), COUTURE Marie-Odile (procuration BURGUBURU Catherine).

Secrétaire de séance : Mme LAISNEY Marylise.

Le compte rendu de la séance précédente est adopté à l'unanimité.

1- INSTALLATION CONSEILLER MUNICIPAL : Mr le Maire

Monsieur Le Maire rend hommage à Christian Delort, ancien adjoint, élu d'opposition, récemment disparu. Très investi dans son travail d'élu, malgré la maladie, Christian Delort a honoré tous ses engagements jusqu'à la fin.

Doté d'une grande intelligence, Christian Delort avait le sens de l'intérêt général. A ce titre, bien que dans l'opposition, il a approuvé de nombreux projets proposés par la majorité.

Il adresse à sa famille les sincères condoléances du Conseil et un témoignage d'amitié de l'ensemble des membres de l'assemblée.

Mr Lafitte ajoute que Christian Delort a été extrêmement courageux lors de ces derniers mois. Il était Boucalais de cœur, par choix, et a toujours travaillé pour faire avancer Vieux-Boucau.

Le code électoral garantit le remplacement des conseillers municipaux sans que les électeurs soient invités à voter.

Par courrier en date du 20 septembre, Mr Gilles Duchon a indiqué ne pas souhaiter siéger au sein du conseil municipal.

Mme Elodie Lacaze n'a pas encore fait part de son choix par écrit.

En cas de désistement, Mr Jean-Michel Lalanne sera appelé à siéger.

Le remplacement du siège vacant est donc reporté au prochain conseil municipal.

2- FINANCES : Mr le Maire

A) BUDGET GENERAL : Décision Modificative n°3

Le Conseil décide de procéder aux virements de crédits suivant :

Section d'investissement :

• Dépenses :

- | | |
|---|-----------|
| - augmentation du compte 204 | + 1.000 € |
| - ouverture de l'opération travaux de mise en accessibilité bâtiments communaux | + 5.000 € |

• Recettes :

- | | |
|--|-----------|
| - diminution de l'opération d'aménagement des équipements de plage | - 6.000 € |
|--|-----------|

Vote : Unanimité Pour

B) BUDGET ANNEXE RELAIS DE PORT D'ALBRET :

En section d'investissement, il est proposé au Conseil d'augmenter les crédits de rénovation du bâtiment pour créer 3 logements en ayant recours à l'emprunt.

Vote : Unanimité Pour

C) PROPOSITION CREATION TARIFS DE LOCATION DE MOBILIER : Mme Marylise Laisney

La proposition de création de tarifs de location de mobilier communal aux particuliers : tables, chaises, barnum sera étudiée en commission des finances pour examen lors du prochain conseil municipal.

Vote : Unanimité Pour

D) TAXE DE SEJOUR :

Les tarifs 2016 seront reconduits pour 2017.

Le mode de perception, le changement de logiciel, feront l'objet d'un examen en commission des finances.

Vote : Unanimité Pour

3- INTERCOMMUNALITE :

A) INFORMATION TRANSFERT DE COMPETENCES : Mr le Maire

➤ **Compétence tourisme :**

La loi portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République, dite loi NOTRe prévoit le transfert de la compétence tourisme aux communautés de communes à compter du 1^{er} janvier 2017.

MACS a entamé la démarche de transfert en confiant sa mise en œuvre au cabinet d'étude KPMG.

Elle s'est déroulée en trois phases :

- l'élaboration du diagnostic sur le territoire.
- la mise en place d'un schéma opérationnel.
- l'analyse et les préconisations financières qui en découlent.

Le conseil communautaire est amené à se prononcer le 27 septembre.

Mr Lafitte déplore la mise en place d'une nouvelle strate de décision, il craint l'augmentation des charges de personnel.

Mr le Maire précise qu'il n'y aura ni recrutements, ni licenciements, mais un redéploiement des personnels et des moyens.

➤ **Compétence développement économique :**

La loi NOTRe a également pour conséquence le renforcement des compétences de MACS en matière de développement économique. A compter du 1^{er} janvier 2017, les 29 zones d'activités économiques du territoire seront transférées à MACS. De même, une politique de soutien aux activités économiques sera mise en place en partenariat avec le département et la région.

B) GROUPEMENT DE FOURNITURES ADMINISTRATIVES : Mme Kelly Péron

La fourniture des ramettes de papier a été attribuée à INAPA France (Corbeil Essonne) dans le cadre d'un marché mutualisé. Une baisse de 5% des coûts est attendue.

La mutualisation des services et des achats sera poursuivie.

Une étude est en cours sur la gestion de la paye mutualisée, des expertises juridiques, et des services informatiques.

4- CENTRE BOURG PHASE 2 : Mr le Maire

A) PRESENTATION DU PROJET :

Mr Le Maire présente le plan de masse synthétique du projet d'aménagement. Il rappelle le schéma des circulations automobiles identifiant les voies principales et secondaires, ainsi que les cheminements doux cyclables et piétons.

Des parkings de stationnement s'articuleront en îlots autour de haies basses sous couvert végétal. Un îlot loisirs dédié aux jeux complètera l'aménagement.

L'implantation du bâti reste à définir pour les futurs pôles de services et médical. Il demande au Conseil de se prononcer .

Discussion :

Mr Lafitte et ses colistiers voteront contre le projet car la perspective des arènes sera fermée par le futur pôle de services.

Concernant l'aménagement de la place du Général de Gaulle, il estime que la sécurité des usagers n'est plus assurée notamment aux abords de l'école, en raison de l'enlèvement des barrières et de leur remplacement par des poteaux bois.

Mr Le Maire précise que le projet d'implantation du pôle de services a toujours été affirmé comme un élément fort de poursuite de la rénovation du centre bourg, notamment lors de la dernière campagne électorale. Il a été étudié en commission municipale, différents comités consultatifs, et fait l'objet d'une présentation publique le 13 septembre dernier.

Par ailleurs les aménagements de la place du Général de Gaulle, tant dans leurs aspects circulation que sécuritaires, ont été validés par tous les services concernés.

Le projet et le dossier de consultation des entreprises sont mis aux voix.

- 13 pour
- 3 contre : Mr Lafitte, Mme Burguburu et Mme Couture.

B) MISSION D'ASSISTANCE A MAÎTRISE D'OUVRAGE SATEL :

Une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage relative à la construction du pôle des services est proposée à la SATEL.

Elle consistera à organiser le concours de maîtrise d'œuvre, à identifier et monter les dossiers de demandes de subventions.

Coût de la mission : 6.000 € HT

- 13 pour
- 3 contre : Mr Lafitte, Mme Burguburu et Mme Couture.

5- MARCHES PUBLICS :

A) ETUDE PLUVIAL : Mr Dany Jammes

Un avenant de montant et de délai est proposé, après avis favorable de la commission d'appel d'offres, afin d'établir un relevé du réseau le plus exact possible.

Vote : Unanimité Pour

B) RENOVATION ESTACADE :

Le marché est transféré à la SARL Costa Michaël à Soustons après vente de l'entreprise BENOIT.

La 1^{ère} tranche de travaux débutera le 27 septembre pour un mois environ ; les abords du chantier seront sécurisés, l'information en sera faite au public.

Vote : Unanimité Pour

6- AGENDA ACCESSIBILITE :

Mr Le Maire expose qu'il est obligatoire, pour mettre les établissements en conformité avec les obligations d'accessibilité, qu'un Agenda d'accessibilité programmée (Ad'ap) doit être validé et transmis en Préfecture.

Vote : Unanimité Pour

La séance est levée à 20h45.
